

Centre Social de la Grette - Restructuration des locaux - Choix du maître d'oeuvre

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon a décidé d'engager l'opération visant à la restructuration des locaux du Centre Social de la Grette.

Le programme succinct de cette opération est le suivant :

- Démolition de la zone détruite à la suite d'un incendie et reconstruction sur une emprise au sol équivalente à un niveau
- Restructuration des locaux existants, avec une affectation à des activités socio-éducatives (salles d'activités associatives, salles de réunion, bureaux, sanitaires, petite enfance).

Une consultation a été lancée en vue de retenir une équipe de concepteurs suivant une procédure négociée, conformément aux dispositions prévues au Code des Marchés Publics, article 314bis, 3^{ème} alinéa).

La Commission municipale d'appel d'offres, composée comme un jury, qui s'est réunie le 4 mars 1999 a proposé le classement suivant : (les noms figurant ci-dessous sont les noms du mandataire de l'équipe de concepteurs)

Equipe n° 1 : ROCHET - BLANC

Equipe n° 2 : LHOMME NECTOUX

Equipe n° 3 : LELIEVRE

Equipe n° 4 : FERRINI - ARNOULT

Le Conseil Municipal est appelé à :

- choisir l'équipe de concepteurs Equipe n° 1 : ROCHET - BLANC, désignée pour assurer la mission de maîtrise d'oeuvre relative à cette opération,

- autoriser M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre, le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète dudit marché, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

M. JACQUEMIN : Au sujet de la Grette, il avait été question dans le projet initial de réhabilitation de la Grette, de moderniser le centre commercial. Où en est-on de cette modernisation ? C'est peut-être une question qui se pose d'abord à l'Adjoint au Logement mais j'entends à la Grette que cette restructuration se fait attendre et notamment que des surfaces de ventes sont laissées en déshérence depuis pas mal d'années ou de mois. Il serait donc intéressant de savoir quelles sont vos intentions sur ce site parallèlement à la restructuration des locaux sociaux.

M. LE MAIRE : C'est un autre dossier, ce n'est plus Michel ROIGNOT, mais Jean-Claude TISSOT.

M. TISSOT : La décision a été prise il y a longtemps déjà de revendre le centre commercial puisque ce n'est pas le métier d'un organisme d'HLM de gérer une telle structure. Ce qui s'est produit, disons ce qui nous a beaucoup retardé, c'est que nous avons été menés en bateau par un repreneur qui nous avait annoncé qu'il était intéressé par le centre commercial, qui s'était engagé par écrit auprès du Maire à reprendre ce centre commercial et c'est 6 mois après que finalement il a annoncé que son financeur se retirait et qu'il nous a laissés comme cela.

Nous avons trouvé un autre repreneur avec qui nous travaillons beaucoup plus sérieusement en ce moment mais il faut savoir que c'est quand même assez compliqué, même si notre intention est d'aller vite. Nous sommes actuellement dans la phase de négociations entre le repreneur et les commerçants parce qu'il faut savoir aussi que le repreneur doit s'entendre avec les commerçants pour la réhabilitation et il y a eu quelques difficultés car un des commerçants attendait des subventions, ce qui n'est pas possible. Il y a eu quelques situations de blocage du fait de certains commerçants mais nous avançons. Nous avons eu récemment une réunion publique à la Grette où justement le fameux commerçant qui bloque un peu la situation était là et à qui nous avons pu répondre. Il s'est montré un peu plus disposé à avancer cette fois mais c'est quand même quelque chose d'assez compliqué. Il a fallu tout le temps de monter un projet au point de vue de l'architecture et de la rentabilité commerciale. C'est en train de se faire mais il faut reconnaître que c'est beaucoup plus long qu'on le souhaiterait. Il faut bien savoir qu'il y a de multiples partenaires et en premier lieu les repreneurs et les commerçants, ce qui explique cela.

M. JACQUEMIN : Ces explications, on les connaît plus ou moins mais enfin c'est tout de même un peu un constat d'impuissance dans le cadre de la conduite de la rénovation de ce centre commercial. Quelle longueur pour relativement peu de choses !

M. LE MAIRE : Ce n'est pas de notre compétence directe, ce sont des commerces libéraux».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ces propositions.

Récépissé préfectoral du 17 mars 2000.